

LOT N° 4 REVETEMENTS SCELLES

MAITRE D' OUVRAGE
COMMUNE DE SAINT GERVASY
Représentée
par Monsieur VINCENT Maire
Mairie de Saint Gervasy, 1 avenue G. Taillefer
30320 SAINT GERVASY

REALISATION D'UN LOCAL COMMERCIAL
Lieux dit Graneinol , Place du Marché
N° de parcelles 228-229-43 (222 à 227-230)

LOT 4

1 TRAVAUX

Le titulaire devra prendre en compte dans son offre l'ensemble des dispositions nécessaires à la réalisation des travaux de carrelage et faïence, transport et manutention.

2 NORMES SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

Les travaux concernent la fourniture et la mise en place de carrelage sur sol neuf béton pour l'ensemble du bâtiment et les faïences pour le sanitaire.

Les clauses du Cahier des Prescriptions Techniques Générales des travaux de carrelage et de revêtement (édition CSTB) sont intégralement applicables au présent lot, en particulier celles :

DTU 26.2	Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
DTU 52.1	Revêtements de sols scellés
DTU 55	Revêtements muraux scellés
Cahier 167	Revêtement muraux scellés Classement UPEC

NF P 61.101
à
NF P 61. 514 Revêtements céramiques.

En outre, les colles employées devront comporter l'indication d'avis techniques (agrément délivré par le CSTB) et avoir fait l'objet d'une évaluation favorable quant à la durabilité en oeuvre.

Les carrelages et plinthes seront de type Grès cérame en sol et devront correspondre aux normes suivantes :

NFP 61-502	absorbtion d'eau
NFP 61-503	résistance à la flexion
NFP 61-505	résistance à l'abrasion profonde
NFP 61-506	résistance aux écarts de température
NFP 61-509	résistance à l'attaque de chimique
NFP 61-513	résistance au gel

- résistance des couleurs à la lumière
- charge de rupture

Conforme à la NF P 61-501.

La classification devra correspondre à un carrelage "grand passage" U4 P4 E3 C2.

Normes relatives aux ouvrages décrits au présent CCTP., Essais de l'INRS, avis technique du CSTB N° 2183 de juin 1987.
Règles professionnelles homologuées par l'APSAD.

Respect des tolérances d'exécution pour les revêtements en sol ne dépassant pas + ou - 2mm par rapport au niveau du sol fini porté sur les plans cotés.

3 SUPPORTS

Dallage béton du lot GO., chape de mortier pour le carrelage scellé dont ravaillage de 3cm avec réservation globale de 11 cm, localisé pour tous les locaux du bâtiment.

Pour le sanitaire faïences sur support placo hydrofuge et placo-plâtre sur une surface déterminée.

Il est rappelé l'obligation de respecter les hauteurs PMR en seuil de 20mm maximum.

Le titulaire devra s'adapter avec le lot menuiserie extérieure pour les portes, portail et porte vitrée coulissante de l'entrée.

Le titulaire devra transmettre ses réservations et son plan de calepinage des locaux comprenant la localisation des joints de dilatation.

4 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Les travaux seront conformes aux prescriptions des cahiers des charges DTU. faisant référence aux revêtements scellés en murs et en sols.
Le présent lot devra connaître toutes les réglementations et normes complétées et modifiées lors de l'offre et de leurs applications durant le chantier.

Les prescriptions techniques d'exécution seront celles définies par l'avis du CSTB correspondant aux matériaux employés y compris la mise en œuvre des joints de fractionnement etc.
Tous les matériaux, y compris les colles les ciments, etc. devront bénéficier d'un avis technique du C.S.T.B.

L'entreprise devra prendre connaissance de l'intervention des autres corps d'état afin de donner toutes satisfactions dans la coordination. Elle restera seule responsable de tout manquement vis à vis de ces prestations.

L'ensemble des matériaux, outre leurs qualifications techniques, devra présenter, tout comme les baguettes de seuil PVC et joints PVC, une qualité de premier choix et garantir une bonne tenue dans le temps en raison de l'utilisation.

Les jonctions en sol seront à charge du titulaire avec les planchers bois ou changement de matériaux en sol.

Il est précisé que le titulaire devra les fractionnement et joint de dilatation pour les surface au delà de 40m² et les longueurs de plus 8ml

L'entreprise devra avant toute commande recevoir l'accord de l'architecte et du Maître d'ouvrage en ce qui concerne le choix des teintes et devra présenter les échantillons à minima de 15.

Elle devra de même transmettre tous les plans d'exécution correspondants pour la réalisation, le calepinage des sols et des faïences pour VISA.

L'entreprise restera seule responsable de son matériel jusqu'à la réception du chantier et devra avant celle-ci effectuer une vérification totale de son matériel et pourvoir au remplacement de tout matériel dégradé.

Il est rappelé au présent lot la qualité exigée de la mise en oeuvre et du résultat pour les sols et les murs. L'entreprise devra prévoir toutes les pièces adaptées aux travaux: plinthes à talon, plinthes droites etc.

Toute mise en oeuvre non satisfaisante sera reprise en totalité.

L'entreprise devra transmettre tous les PV et certificats de conformité: résistance, potentiel calorifique... au Bureau de contrôle.

Le titulaire devra s'assurer de la planéité des supports et des réservations nécessaires pour la réalisation de ses ouvrages.

5 DISPOSITIONS DE CHANTIER

Le présent lot devra, à la première réunion de chantier, transmettre les délais et son temps d'intervention pour la constitution du planning ainsi que la gamme et coloris des revêtements.

Il devra dans les quinze premiers jours du démarrage du chantier transmettre sa proposition de mise en œuvre, les points d'exécution des détails particuliers (jugés important pour la mise en œuvre par l'architecte).

Il devra s'assurer de toutes les contraintes auprès du lot 8 Placo et lot 2 Menuiseries comme du lot 1 GO. pour les réservations en sol en ce qui concerne les réservations finales.

Il devra transmettre l'ensemble des coloris à l'architecte. Il sera transmis au présent lot, après accord, l'ensemble des choix en sols et en murs.

Le soumissionnaire devra transmettre toutes les réservations et contraintes particulières à l'architecte, au lot Menuiserie plomberie, électricité et lot GO. ceci afin de permettre une bonne cohésion des lots.

Tous manquements dans les délais de transmission de plans particuliers et des réservations nécessaires, dans les délais d'exécution et de démarrage du chantier, feront l'objet de pénalités de retard.

Aucunes réclamations ne pourront être envisagées de la part du présent lot dès lors que sa programmation est commencée. Il devra transmettre ses exigences une semaine avant travaux (dernier délais). Passé ce délai, le lot Carrelage devra assurer à sa charge toutes les reprises et compléments nécessaires à une exécution parfaite de sa prestation.

Il devra le traçage, la découpe et l'adaptation suivant les réservations prévues en entente avec les lots concernés: lots Plomberie et Placo pour les cloisons et menuiserie bois intérieure.

Le présent lot devra le nettoyage de l'ensemble des pièces après ses interventions et le nettoyage des abords si nécessaire.

Il devra le nettoyage de l'ensemble des éléments de carrelage en sol et de faïences en mur pur la livraison.

L'ensemble du matériel sur chantier devra être protégé tant sur la situation du stockage que lors de la manutention.

Le présent lot devra assurer une main d'œuvre compétente à l'exécution des ouvrages.

Le présent lot est responsable de son matériel jusqu'à la réception finale du chantier. Par conséquent l'entreprise devra prévoir à sa charge les protections d'usages vis à vis des autres corps de métiers durant le déroulement du chantier.

Il ne sera toléré aucune réclamation et l'entreprise à réception devra donner satisfaction quant à l'ensemble de sa prestation.

Toutes faïences ou carrelage abîmés, rayés ou ayant un défaut quelconque devront obligatoirement être remplacés. De même, toutes les faïences devront présenter une parfaite tenue; toutes faïences ou ensemble présentant un mauvais scellement sera repris obligatoirement.

6 ETENDUE DES PRESTATIONS

Transmission des plans d'exécution et détail de mise en œuvre par l'architecte. Le titulaire devra la validation et transmettre toutes remarques.

Vérification du trait de niveau et de la compatibilité des réservations avec les revêtements prévus.

Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprendront implicitement :

- le transport et l'amenée à pied d'œuvre de tous les matériaux, produits et autres nécessaires à la réalisation des travaux.
- la réception de l'état des supports en présence de l'architecte et de l'entrepreneur
- réception avec l'architecte et le lot GO et placo ayant réalisés les supports.
- le balayage des supports et l'enlèvement des déchets.
- la fourniture et l'application de l'enduit de lissage.
- le ou les plans d'appareillage et de calepinage.
- la fourniture et la pose des revêtements de sol prévus au marché, y compris la fourniture du sable mortier et grillage, y compris calepinage pour l'ensemble.

Revêtement en sol grés cérame pour toutes les parties.

- la fourniture et la pose des accessoires tels que bandes de seuils, bandes d'arrêt de revêtement, etc.
- la fourniture et la pose de plinthes droites
- la fourniture et la pose des couvre-joints de dilatation.
- fourniture et pose des revêtements et des plinthes
- joints périphérique et de fractionnement résistant aux acides.
- remplissage au mastic de lère catégorie
- jointoiment du carrelage, des fractionnements, etc...
- joints sur appareils sanitaires
- découpes raccords autour des canalisations caniveau etc...
- le balayage et/ou le nettoyage des ouvrages pour la livraison et la réception, sans taches de colle ou autres .
- la protection des ouvrages jusqu'à la réception ;
- l'enlèvement hors du chantier de tous les déchets et gravois en provenance de ces travaux (compte prorata) à chaque tranche.
- le nettoyage et les prestations de premier entretien avant la mise en service.

7 JOINTOIEMENT

Le jointoiment sera effectué à l'aide de mortier spécial pour joint, à base de ciment prêt à l'emploi d'un aspect coulis de ciment.
Le produit utilisé devra bénéficier d'un avis technique du CSTB.

8 DIVERS

Les joints de fractionnement seront prévus d'une largeur de 6m/m environ, dans l'épaisseur du complexe revêtement/mortier.
Il est précisé que cette disposition doit être prise en compte pour l'ensemble du projet sachant que toutes les cloisons placo seront fixé sur existant, un plancher bois ou stratifié étant prévu pour toutes les autres parties ne recevant pas de carrelage.
Leur disposition sera conforme aux normes, DTU et règles en vigueur.

La réserve sera réalisé avec une pente, compris grille de récolte des eaux centrale et étanchéité de l'ensemble.

9 DESCRIPTION DES OUVRAGES

9-1 CARRELAGE

Réalisation d'une chape de mortier réglée pour les niveaux finis prévus pour 11cm maximum + épaisseur du carrelage:

Ensemble des locaux pour une surface :

Réserve = 19,50m²

Magasin + sanitaire + bureau = 125m²

La liaison avec les seuils des portes extérieures et des ouvertures par coulissants doivent permettre l'accès pour les PMR selon 2cm de ressaut maximum.

Chape de Portland de class 35 dosée à 500 kg/m³ et composée de sable de 0/5. L'épaisseur moyenne est de 11cm pour l'ensemble.
(le dallage béton du GO. est dosé à 1000Kg/m²)

Carrelage 1^{ère} catégorie classement UPEC.

Carrelage de type Grès-Céram, 1er choix, de 40x40 ou 30x30 pour l'ensemble des pièces classification U4 P4. E3, C2.

Modèle MARRAZZI, CEASAR ou similaire suivant gamme de 15 coloris minima, y compris plinthes et plinthes à gorge pour la réserve.

Le présent lot devra s'assurer des quantités exactes et des pourcentages à commander suffisamment à l'avance pour éviter tout retard. Il restera seul responsable de ses commandes. Tout retard fera l'objet de pénalités de retard.

Grés cérame fin vitrifié de 9mm d'épaisseur correspondant à la norme NFP 61.202 , y compris manutention, transport montage et répartition.

La pose sera de type scellées sur sol avec joints de 3/5mm garnis de coulis de ciment et sable silicieux de rivière conformément au DTU 52.1

Localisation : pour l'ensemble des pièces carrelées,

La réserve :

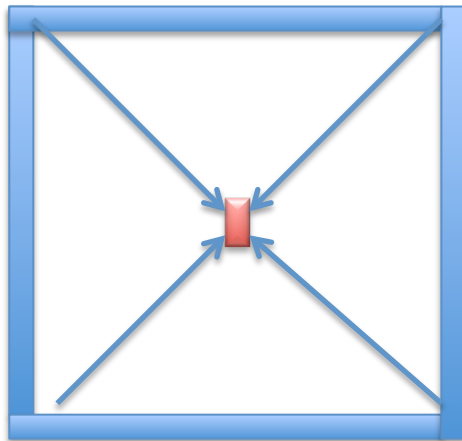
La réserve devra bénéficier d'une grille de type siphon de sols centrale pour l'évacuation à charge de la fourniture et pose par le titulaire.

Une pente sera donnée d'environ 1cm/ml.

Le raccordement au présent lot selon réseau en attente.

Le titulaire devra une étanchéité de type SEL en liaison avec le siphon de la grille et ce avant chape. (classement UPEC). Il sera prévu les relevés périphériques sur un support de mortier ciment du lot G.O.

Principe pente/récolte de la réserve:



note:

plusieurs teintes pourront être retenues dans le cadre du projet suivant le calepinage, ce qui ne pourra avoir aucune incidence sur une quelconque plus value.

Plinthes :

Fourniture et pose de plinthes droites correspondantes au carrelage retenu, en grès céram de 100x300mm à bord arrondi. Elles seront collées en plein par adhésif ayant agrément pour cet emploi, y compris tous les éléments d'angles rentrants, sortants et saillants.

Concerne : magasin, sanitaire et bureau

Prévision de plinthe à gorges dito avant pour la réserve.

9-2 REVETEMENTS MURAUX

Concernant le WC, prévision de faïences en grès émaillées 15 x 15 ou 20 x 20 pour environ 1m².

La série retenue est de chez CINCA gamme NOVA ARCHITECTURA, MARAZZI suivant la palette du fabricant ou similaire de qualité identique. Classement U2 P3 E3 C2.

Prévoir pour l'ensemble environ 70% de blanc. Les 30% restants seront de plusieurs couleurs suivant la gamme demandée.

L'entreprise devra prévoir les baguettes PVC d'angle, quart de rond, demie etc. en fonction des contraintes de teintes assorties aux faïences pour l'ensemble des travaux. Les baguettes avec armature seront intégrées à la pose des faïences.

La qualité d'une parfaite coordination entre le lot électricité, lot plomberie sera exigée. Les aspects esthétiques seront, comme les poses et les finitions, très soignées.

Une attention pour le calepinage devra être parfaite comme la position des faïences et des joints par rapport à la vasque etc. y compris coupes et découpes pour l'ensemble des tuyauteries, robinetteries si nécessaire.

Les joints seront repris au ciment blanc ou gris selon choix architecte de 2mm de largeur maximum.

Fin CCTP lot 5.